

Je voudrais également soulever un point sur lequel j'ai à poser une question bien précise. En octobre 1985, le personnel de l'inspecteur général et des inspecteurs spéciaux ont examiné le portefeuille de prêts de la Banque de la Colombie-Britannique et ils n'ont relevé aucun problème. Or, voilà qu'on nous dit maintenant que la banque était dans une situation précaire et qu'elle devrait fermer ses portes, si son rachat par la Banque de Hongkong n'était pas approuvé immédiatement. A quel moment le bureau de l'inspecteur général a-t-il avisé le gouvernement que le rapport de 1985 n'était plus valable et que la banque était en mauvaise posture financière? Les services de l'inspecteur général auraient-ils encore une fois raté leur coup, le système d'alerte préliminaire étant tombé en panne et ayant ainsi empêché le gouvernement de savoir bien avant novembre 1986 que la Banque de la Colombie-Britannique éprouvait de graves difficultés?

M. Hockin: Prenons d'abord le dernier argument. Nous allons enfin réussir à prouver comment en fait l'inspecteur général des banques a fait un excellent travail l'an dernier avec le réseau d'alerte préliminaire qui permet d'examiner la situation financières des banques...

M. Cassidy: Que Dieu ait pitié de nous, si ces gens ont raté leur coup.

M. Hockin: ... et de nous prévenir suffisamment à l'avance de façon à ce que nous puissions trouver une solution. C'est le résultat des recherches effectuées par ces services, leur surveillance, leurs inspections et leurs efforts constants, et je dois dire que ces gens fort laborieux du Bureau de l'inspecteur général des banques, qui ont cerné le problème et nous ont permis, grâce à leurs efforts, de préparer cette transaction, travaillaient sept jours sur sept et faisaient de longues journées. Les habitants de la Colombie-Britannique devraient les remercier du rôle qu'ils ont joué dans cette affaire.

En deuxième lieu, je voudrais parler du nombre des succursales, car la question m'a été posée d'une autre manière. Depuis le début, la Banque de la Colombie-Britannique a pratiqué des compressions. Comme elle perdait de l'argent très rapidement, elle s'est dotée d'un plan de compressions qui devait lui permettre de réduire ses frais généraux. C'était pour elle le moyen d'assurer sa survie. A mon avis, on a déjà tellement pratiqué de compressions qu'il ne devrait pas être vraiment nécessaire d'en faire d'autres. Voilà une autre raison à mon optimisme. C'est aussi peut-être ce qui explique que M. Nesmith, le président de la Banque de Hongkong du Canada, ait déclaré qu'à partir de demain tout fonctionnera comme à l'accoutumée à la Banque de la Colombie-Britannique et que les clients y recevront les mêmes services novateurs qui caractérisent l'institution depuis sa création; que la banque aura ainsi l'occasion rêvée d'élargir son réseau de succursales et que l'ouest du Canada continuera à profiter des avantages d'une banque solide dont le siège social et les avoirs principaux se trouveront sur place. Les compressions essentielles ayant été effectuées, il y a donc lieu d'être optimistes pour le moment.

La vice-présidente adjointe: Le temps de parole du député d'Ottawa-Centre est écoulé. Je vois que plusieurs députés veulent poser des questions. Je tiens à signaler que, même si le Règlement accorde 20 minutes à chaque député, vous ne pourrez pas tous prendre la parole avant 16 h 45 si chaque député

utilise tout le temps à sa disposition. Je vous prie d'en prendre note.

Mlle Nicholson: J'aimerais interroger le ministre au sujet de certains aspects qui, bien que ne figurant pas comme tels dans ce projet de loi, ont été abordés dans son discours, ou encore dans les communiqués de presse dont il a également parlé dans son exposé.

Tout d'abord, que deviennent les autres éléments d'actif de la Banque de la Colombie-Britannique dont il n'est pas question ici et que la Banque de Hongkong semble avoir laissés tomber, notamment REIT Properties Ltd., une société immobilière appartenant à part entière à la Banque de la Colombie-Britannique?

Nous gagnerons peut-être du temps, madame la présidente, si je pose plus d'une question à la fois et si le ministre groupe ses réponses.

J'aimerais savoir pourquoi la caisse de retraite n'est pas traitée comme elle l'a été dans le cas de la Banque commerciale du Canada. Dans le cas de la Banque commerciale du Canada, les fonds de pension excédentaires sont allés au liquidateur. Des employés d'expérience ont même perdu des pensions auxquelles ils avaient droit. Dans le cas qui nous intéresse, nous apprenons que les fonds de pension excédentaires iront directement aux actionnaires. J'aimerais savoir pourquoi ces fonds sont traités différemment en l'occurrence. J'aimerais également savoir pourquoi on prévoit utiliser ainsi les fonds de pension. J'aimerais aussi en savoir davantage sur le rôle du ministère des Finances. Le ministre a parlé de la participation de fonctionnaires à la mise au point de cette transaction. J'aimerais savoir s'ils ont sollicité cette banque plus que d'autres institutions financières.

M. Hockin: Pour répondre à la question portant sur REIT Properties Ltd., lorsque le gouverneur en conseil aura accordé l'approbation qui lui est demandée, tous les éléments d'actif de la BCB seront transférés à la Banque de Hongkong du Canada, à l'exception des actions de REIT Properties Ltd., une filiale à part entière de la BCB qui possède des biens immobiliers. Je vais consulter mes notes, mais je crois qu'il y a un litige au sujet de ces biens et c'est pourquoi ils n'ont pas été cédés.

• (1610)

La deuxième question de la députée portait sur...

Mlle Nicholson: L'utilisation du surplus de la caisse de pension.

M. Hockin: En effet. Il en a été question de façon assez détaillée dans le communiqué. Je vous dirai succinctement que le surplus de la caisse de pension sera remis aux actionnaires s'il en reste assez une fois le marché conclu. Bien entendu, tout ce qui sera fait au sujet du surplus devra obtenir le plein accord de M. Hammond et de son bureau qui sont chargés de la surveillance.

Mlle Nicholson: Madame la présidente, si la chose est possible, je voudrais céder une partie du temps qui m'est alloué au député de Laval-des-Rapides. Je pourrais peut-être avant cela poser une dernière question. Qu'en est-il des 430 millions de dollars que la Banque du Canada a avancés pour soutenir les liquidités? Quelles dispositions ont été prises pour rembourser cette somme?